

Ce cours est destiné à familiariser les étudiants avec l'analyse économique du droit. Il passe en revue les thèmes classiques. Nous décrivons l'origine des droits de propriété et les moyens de les défendre. Puis nous indiquons comment la responsabilité civile constitue un instrument permettant de compenser les dommages et inciter les agents à minimiser le risque. La théorie des contrats (obligations) est discutée en détails, notamment afin de montrer pourquoi les contrats doivent parfois être rompus. Nous examinons extensivement les règles d'attribution des dommages aux parties lésées, en cas de rupture du contrat. A la différence de la responsabilité civile qui dédommage, le droit pénal est destiné à dissuader les individus de commettre des infractions. Nous comparons l'effet des différentes sanctions (amendes et prisons) dans une perspective empruntée à l'analyse économique du crime. Nous indiquons ensuite l'importance des analyses qui soulignent le rôle des institutions afin d'expliquer pourquoi deux pays différents et proches (Canada et USA) peuvent connaître des taux de criminalité très différents. Nous survolons rapidement l'analyse économique du crime organisé (mafia et trafic). Le processus judiciaire est ensuite passé au crible. Nous montrons quels sont les déterminants qui poussent les parties au procès et nous interrogeons l'efficacité de la machine judiciaire. Un intérêt particulier est notamment porté aux modes de règlements alternatifs des litiges. L'ensemble du cours fait de nombreuses références à l'analyse comparée des systèmes (common law versus droit continental).